

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE FÉRIQUE FNB 100 % ACTIONS	2026-03-30	Québec - Ontario
PORTEFEUILLE FÉRIQUE FNB CROISSANCE +		
PORTEFEUILLE FÉRIQUE FNB ÉQUILIBRÉ		
PORTEFEUILLE FÉRIQUE FNB MODÉRÉ +		
BROOKFIELD BUSINESS CORPORATION	2026-03-31	Ontario
FNB INDICIEL DIRECT FTSE MARCHÉS ÉMERGENTS TOUTES CAPITALISATIONS VANGUARD	2026-03-31	Ontario
FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE MULTISTRATÉGIE PENDER	2026-03-25	Colombie-Britannique
FONDS D'OCCASIONS DE CRÉDIT MONDIAL MANUVIE	2026-03-30	Ontario
FONDS FNB AVANTAGE MONDIAL MANUVIE		
FONDS FNB INGÉNIEUX		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
D'OBLIGATIONS À COURT TERME MANUVIE		
FONDS FNB INGÉNIEUX D'OBLIGATIONS DE BASE MANUVIE		
FONDS FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES INTERNATIONAUX MANUVIE		
FONDS FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES MANUVIE		
FONDS PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MANUVIE		
FONDS PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ MANUVIE		
FONDS PORTEFEUILLE FNB PRUDENT MANUVIE		
FONDS DE CRÉDIT À REVENU ÉLEVÉ BLUEBAY	2026-03-27	Ontario
FONDS DE LIQUIDITÉS CANADIENNES TD	2026-03-26	Ontario
POLAR MULTI-STRATEGY ALTERNATIVE FUND	2026-03-25	Ontario

¹ Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel le visa est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 1 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*:

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-25		Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES	2026-03-31		Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE			<ul style="list-style-type: none"> - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE - DEVISES NEUTRES			<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES VALEUR			<ul style="list-style-type: none"> - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES			
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CIBLÉES			
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU			
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION			
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PLUS			
FONDS DESJARDINS ACTIONS INTERNATIONALES VALEUR			
FONDS DESJARDINS ACTIONS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
MONDIALES			
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES CROISSANCE			
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES FONDAMENTALES			
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION			
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER			
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE			
FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES			
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES			
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ DE DIVIDENDES			
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE			
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE			
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC			
FONDS DESJARDINS FNB MARCHÉS NEUTRES			
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES			
FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE			
FONDS DESJARDINS MARCHÉS ÉMERGENTS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2026			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2027			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2028			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2029			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2030			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GÉRÉ			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GOUVERNEMENTALES INDICIEL			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE			
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS			
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS DES MARCHÉS ÉMERGENTS			
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS MONDIALES			
FONDS DESJARDINS RÉPARTITION TACTIQUE DES ACTIFS			
FONDS DESJARDINS REVENU À TAUX VARIABLE			
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES PLUS			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS POSITIVES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE DIVERSITÉ			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ MONDIAL			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE MONDIAL DE DIVIDENDES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS CANADIENNES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OPPORTUNITÉS MONDIALES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE REVENU COURT TERME			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE TECHNOLOGIES PROPRES			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB ACTIONS MONDIALES			
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB AUDACIEUX			
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB CONSERVATEUR			
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB CROISSANCE			
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB ÉQUILIBRÉ			
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB MODÉRÉ			
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS MONDIALES			
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE AUDACIEUX			
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CONSERVATEUR			
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CROISSANCE			
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE DE REVENU FIXE			
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ			
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE MODÉRÉ			
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE ACTIONS MONDIALES			
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE AUDACIEUX			
PORTEFEUILLE DESJARDINS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
STRATÉGIE ACTIVE CONSERVATEUR			
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE CROISSANCE			
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE ÉQUILIBRÉ			
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE MODÉRÉ			
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR			
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT			
407 INTERNATIONAL INC.		2026-03-25	Ontario
BROMPTON CANADIAN CASH FLOW KINGS ETF	2026-03-30		Ontario
BROMPTON ENHANCED MULTI- ASSET INCOME ETF			
BROMPTON EUROPEAN DIVIDEND GROWTH ETF			
BROMPTON FLAHERTY & CRUMRINE ENHANCED INVESTMENT GRADE PREFERRED ETF			
BROMPTON FLAHERTY & CRUMRINE INVESTMENT GRADE PREFERRED ETF			
BROMPTON GLOBAL DIVIDEND GROWTH ETF			
BROMPTON GLOBAL HEALTHCARE INCOME & GROWTH ETF			
BROMPTON GLOBAL INFRASTRUCTURE ETF			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
BROMPTON INTERNATIONAL CASH FLOW KINGS ETF			
BROMPTON NORTH AMERICAN FINANCIALS DIVIDEND ETF			
BROMPTON NORTH AMERICAN LOW VOLATILITY DIVIDEND ETF			
BROMPTON SPLIT CORP. ENHANCED EQUITY INCOME ETF			
BROMPTON SPLIT CORP. PREFERRED SHARE ETF			
BROMPTON TECH LEADERS INCOME ETF			
BROMPTON U.S. CASH FLOW KINGS ETF			
BROMPTON WELLINGTON SQUARE AAA CLO ETF			
BROMPTON WELLINGTON SQUARE INVESTMENT GRADE CLO ETF			
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.		2026-03-27	Ontario
FNB D' ACTIONS CANADIENNES RBC	2026-03-26		Ontario
FNB D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À GRANDE CAPITALISATION RBC			
FNB D' OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES OBJECTIF 2032 RBC			
FNB D' OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2032 RBC			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FNB D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES OBJECTIF 2032 RBC			
FNB NINEPOINT CORESHARES CONSTELLATION SOFTWARE	2026-03-25		Ontario
FNB NINEPOINT HIGHSHARES ALPHABET			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES CELESTICA			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES CONSTELLATION SOFTWARE			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES INTEL			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES KINROSS GOLD			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES NVIDIA			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES PALANTIR			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES TESLA			
FONDS INDICIEL D' ACTIONS AMÉRICAINES STATE STREET SUN LIFE	2026-03-26		Ontario
FONDS INDICIEL D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS STATE STREET SUN LIFE			
FONDS INDICIEL D' ACTIONS INTERNATIONALES STATE STREET SUN LIFE			
FONDS INDICIEL D' OBLIGATIONS AMÉRICAINES			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
STATE STREET SUN LIFE			
HYDRO ONE INC.		2026-03-27	Ontario
LEEF BRANDS INC.	2026-03-25		Colombie-Britannique
MANDAT NEI ACTIONS MONDIALES MULTISTRATÉGIE	2026-03-26		Ontario
NUTRIEN LTD.		2026-03-30	Saskatchewan

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour laquelle le visa de modification du prospectus est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 2 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-25		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
			<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FNB D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES OBJECTIF 2030 RBC	2026-03-25		Ontario
FNB INDICE MORNINGSTAR INTERNATIONAL VALEUR CI	2026-03-26		Ontario
FONDS CROISSANCE ET REVENU NEI (AUPARAVANT, FONDS CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI)	2026-03-31		Ontario
FONDS D' ACTIONS À POSITIONS LONGUES ET COURTES NEI			
FONDS D'ENTREPRISES CHEFS DE FILE MONDIALES NEI			
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES ÉTHIQUE NEI)			
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ÉTHIQUE NEI)			
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI)			
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PETITE			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
CAPITALISATION ER NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTION ÉTHIQUE NEI)			
FONDS D'ACTION CANADIENNES PETITE CAPITALISATION NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTION NORDOUEST NEI)			
FONDS D'ACTION INTERNATIONALES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTION INTERNATIONALES ÉTHIQUE NEI)			
FONDS D'ACTION MONDIALES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTION MONDIALES ÉTHIQUE NEI)			
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTION MONDIALES NEI)			
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI)			
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ER NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ÉTHIQUE NEI)			
FONDS DE VALEUR MONDIAL NEI			
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS NEI (AUPARAVANT, FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS NORDOUEST NEI)			
FONDS D'OBLIGATIONS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
CANADIENNES NEI			
FONDS D'OBLIGATIONS D'IMPACT CANADIEN NEI			
FONDS D'OBLIGATIONS IMPACT MONDIAL NEI			
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ NEI			
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL NEI			
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEI			
FONDS ÉQUILIBRÉ DURABLE MONDIAL NEI (AUPARAVANT, FONDS ÉQUILIBRÉ ER NEI)			
FONDS INDICIEL CANADIEN AMÉLIORÉ ESG NEI (AUPARAVANT, FONDS INDICIEL JANTZI SOCIAL MD NEI)			
FONDS LEADERS EN ENVIRONNEMENT NEI			
MANDAT NEI ACTIONS CANADIENNES			
MANDAT NEI ACTIONS MONDIALES			
MANDAT NEI ACTIONS MONDIALES MULTISTRATÉGIE			
MANDAT NEI RÉPARTITION D'ACTIFS SOUS GESTION			
MANDAT NEI REVENU FIXE			
NEI CLEAN INFRASTRUCTURE FUND			
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
CROISSANCE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT CROISSANCE)			
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE ET REVENU (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ET DE REVENU MERITAS)			
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE MAXIMALE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE MERITAS)			
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT ÉQUILIBRÉ)			
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT REVENU (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT REVENU)			
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT REVENU ET CROISSANCE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT CONSERVATEUR)			
PORTEFEUILLE NEI IMPACT CONSERVATEUR			
PORTEFEUILLE NEI IMPACT CROISSANCE			
PORTEFEUILLE NEI IMPACT ÉQUILIBRÉ			
PORTEFEUILLE NEI RENDEMENT CONSERVATEUR			
PORTEFEUILLE NEI RENDEMENT ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT, FONDS STRATÉGIQUE DE RENDEMENT MONDIAL NEI)			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
<p>PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI CROISSANCE</p> <p>PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI ÉQUILIBRÉ</p> <p>PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI REVENU</p> <p>PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI REVENU ET CROISSANCE</p>			
<p>FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS</p> <p>FONDS FIDELITY OCCASIONS MARCHÉS ÉMERGENTS</p> <p>FONDS FIDELITY OCCASIONS MONDIALES À POSITIONS LONGUES/COURTES</p> <p>FONDS FIDELITY TITRES AMÉRICAINS À RENDEMENT ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI- ACTIFS</p> <p>FONDS FIDELITY TITRES AMÉRICAINS À RENDEMENT ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI- ACTIFS – DEVISES NEUTRES</p>	2026-03-31		Ontario
<p>FONDS PRIVÉ À FAIBLE VOLATILITÉ PROFIL</p> <p>FONDS PRIVÉ D'ACTIONS CANADIENNES DE DIVIDENDES ET DE REVENU PROFIL</p> <p>FONDS PRIVÉ D'ACTIONS AMÉRICAINES PROFIL</p> <p>FONDS PRIVÉ D'ACTIONS CANADIENNES PROFIL</p> <p>FONDS PRIVÉ D'ACTIONS INTERNATIONALES PROFIL</p>	2026-03-25		Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS PRIVÉ DE FNB PROFILMC - SÉRIE			
FONDS PRIVÉ DE MARCHÉS ÉMERGENTS PROFIL			
FONDS PRIVÉ DE PLACEMENTS ALTERNATIFS PROFIL			
FONDS PRIVÉ DE RÉPARTITION ACTIVE PROFIL II			
FONDS PRIVÉ DE RÉPARTITION ACTIVE PROFIL III			
FONDS PRIVÉ DE RÉPARTITION ACTIVE PROFIL IV			
FONDS PRIVÉ DE TITRES À REVENU FIXE PROFIL			
FONDS PRIVÉS DE RÉPARTITION ACTIVE PROFIL			
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES PROFIL			
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL BONIFIÉ PROFIL – ÉQUILIBRÉ CANADIEN À REVENU FIXE			
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL BONIFIÉ PROFIL – ÉQUILIBRÉ CANADIEN NEUTRE			
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES PROFIL			
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU FIXE MONDIAL PROFIL			
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
MONDIAL NEUTRE PROFIL			

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel un visa est réputé avoir été octroyé par l'AMF :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-17	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-18	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-23	2024-09-19
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-17	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-18	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-23	2025-05-29
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-17	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-18	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-18	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-18	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-18	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-18	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-18	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-18	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-18	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-18	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-18	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-19	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-03-23	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-13	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-13	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-16	2024-03-15

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-17	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-18	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-18	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-18	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-18	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-18	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-18	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-19	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-19	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-19	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-19	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-19	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-19	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-19	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-19	2024-03-15

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-19	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-20	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-20	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-20	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-20	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-20	2024-03-15
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-03-23	2024-03-15
DIGI POWER X INC.	2026-03-20	2025-05-15
GO RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-03-18	2026-02-23
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-18	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-03-23	2026-03-12
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-18	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-18	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-18	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-18	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-18	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-18	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-18	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-18	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-18	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-23	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
NEXUS URANIUM CORP.	2026-03-17	2026-02-03

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'AMF, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'AMF publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'AMF ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Aucune information.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ADVENT OPPORTUNITIES ACCESS OFFSHORE SCSP	2025-06-23 au 2025-06-23	16 849 875 \$
APOLLO DEBT SOLUTIONS BDC ICAPITAL CANADA ACCESS FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	52 795 284 \$
ASPEX MASTER ACCESS LTD	2025-10-27 au 2025-11-01	3 367 074 \$
BLACKSTONE PRIVATE CREDIT FUND ICAPITAL OFFSHORE ACCESS FUND SP 2	2025-01-01 au 2025-12-31	27 079 517 \$
CO-INVESTMENT PORTFOLIO GF 2025 LP	2025-01-01 au 2025-12-31	2 795 600 \$
CRC CRF VI (B), LTD.	2025-01-01 au 2025-12-31	45 775 821 \$
CROWN ASIA-PACIFIC PRIVATE EQUITY VI FEEDER S. C. SP	2025-01-01 au 2025-12-31	880 257 \$
DEANS KNIGHT EQUITY GROWTH FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	11 116 842 \$
DEANS KNIGHT INCOME FUND	2025-01-01 au 2025-12-01	40 020 077 \$
DEANS KNIGHT JDS RESOURCE FUND	2025-01-01 au 2025-12-01	6 093 599 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FIDELITY CLEARPATH® INSTITUTIONAL INCOME PORTFOLIO	2025-01-01 au 2025- 12-31	23 055 137 \$
FOCUS INFRASTRUCTURE & REAL ASSET FUND LIMITED PARTNERSHIP	2025-01-01 au 2025- 12-31	9 015 000 \$
FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE MONDIALE CI MUNRO	2025-01-01 au 2025- 12-31	31 214 674 \$
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES WHITEHAVEN	2025-01-01 au 2025- 12-31	3 604 853 \$
FONDS D' ACTIONS PRIVILEGIEES LOUISBOURG	2025-01-01 au 2025- 12-31	17 930 693 \$
FONDS DE DIVIDENDES LOUISBOURG	2025-01-01 au 2025- 12-31	34 508 445 \$
FONDS DGIA ÉQUILIBRÉ BONIFIÉ	2025-04-15 au 2025- 12-31	36 265 673 \$
FONDS DGIA MARCHÉ MONÉTAIRE	2025-01-01 au 2025- 12-31	253 755 706 \$
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES LOUISBOURG	2025-01-01 au 2025- 12-31	55 941 123 \$
FONDS FIERA ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE BÊTA	2025-01-01 au 2025- 12-31	85 000 \$
FONDS FIERA GESTION INTÉGRÉE - UNIVERS	2025-01-01 au 2025- 12-31	79 260 292 \$
FONDS INVESTISSEUR 2 TCC ALTERNATIF, S.E.C.	2025-01-01 au 2025- 12-31	33 403 807 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS MAGESKA ECOVISION	2025-01-01 au 2025-12-31	8 630 650 \$
FONDS MS INVESTISSEUR 2, S.E.C.	2025-01-01 au 2025-12-31	9 438 000 \$
GLENDOWER CAPITAL SECONDARY OPPORTUNITIES VI ACCESS LLC	2025-02-13 au 2025-03-28	9 267 050 \$
GLENDOWER CAPITAL SECONDARY OPPORTUNITIES VI ACCESS OFFSHORE SCSP	2025-03-28 au 2025-03-28	11 517 135 \$
GOLDMAN SACHS EURO LIQUID RESERVES FUND	2025-03-12 au 2025-12-31	1 247 178 \$
GOLDMAN SACHS FINANCIAL SQUARE GOVERNMENT FUND	2025-01-02 au 2025-12-31	377 599 801 \$
GOLDMAN SACHS FINANCIAL SQUARE TREASURY INSTRUMENTS FUND	2025-01-02 au 2025-12-31	835 324 385 \$
GOLDMAN SACHS FINANCIAL SQUARE TREASURY SOLUTIONS FUND	2025-01-02 au 2025-12-31	346 912 369 \$
GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY PARTNERS PORTFOLIO	2025-04-11 au 2025-11-28	956 269 \$
ICONIQ STRATEGIC PARTNERS VII CO-INVEST, L.P. (SERIES A)	2025-01-01 au 2025-12-31	78 241 855 \$
ICONIQ STRATEGIC PARTNERS VIII-B, L.P.	2025-01-01 au 2025-12-31	52 137 940 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
KINGWEST CANADIAN EQUITY PORTFOLIO	2025-01-01 au 2025-12-31	14 357 225 \$
KINGWEST U.S. EQUITY PORTFOLIO	2025-01-01 au 2025-12-31	2 658 260 \$
KJH INCOME OPPORTUNITIES FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	57 655 125 \$
LEITH WHEELER MONEY MARKET FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	378 092 471 \$
LEITH WHEELER US\$ MONEY MARKET FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	54 204 386 \$
NINETEEN77 CLOVER PRIVATE CREDIT OPPORTUNITIES II	2025-01-01 au 2025-12-31	962 498 \$
NINETEEN77 CLOVER PRIVATE CREDIT OPPORTUNITIES ORIGINAL	2025-01-01 au 2025-12-31	920 035 \$
NINETY ONE GLOBAL ALTERNATIVE FUND 2 SCSP-RAIF - AFRICA CREDIT OPPORTUNITIES FUND 3B	2025-12-12 au 2025-12-12	27 538 000 \$
OAKTREE AURORA (FEEDER) FUND, L.P.	2025-11-28 au 2025-11-28	118 821 500 \$
PQ FPL CANADIAN ACCESS FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	112 538 694 \$
PRIVATE DIVERSIFIERS PORTFOLIO GF 2025 LP	2025-01-01 au 2025-12-31	2 795 600 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PRIVATE EQUITY PORTFOLIO GF 2025 LP	2025-01-01 au 2025-12-31	3 494 500 \$
REAL ASSETS PORTFOLIO GF 2025 LP	2025-01-01 au 2025-12-31	1 397 800 \$
REAL ESTATE PORTFOLIO GF 2025 LP	2025-01-01 au 2025-12-31	3 494 500 \$
TURTLE CREEK SYNTHETIC PE FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	43 159 479 \$
UWM DISCIPLINED GROWTH FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	5 081 250 \$
UWM TACTICAL MULTI-STRATEGY FUND II (FEEDER) TRUST	2025-01-01 au 2025-12-31	11 719 230 \$
VENTURE CAPITAL PORTFOLIO GF 2025 LP	2025-01-01 au 2025-12-31	2 795 600 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'AMF.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Wallbridge Mining Company Limited (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 12 mars 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF le ou vers le 19 mars 2026, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'AMF;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'AMF avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 18 mars 2026.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2026-FS-1022083

COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 23 mars 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF le ou vers le 27 mars 2026, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'AMF;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'AMF avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 23 mars 2026.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2026-FS-1023846

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.